



## Commission de l'éducation et de la formation

### 3127 - Fonctionnement des collèges privés

#### Dotation de fonctionnement 2011 des collèges privés sous contrat d'association

##### Rapport n° CP/2011/196

##### Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

##### Résumé :

Contrat d'association entre l'Etat et le collège privé Beth-Hanna à Strasbourg : versement de la dotation de fonctionnement.

Le collège privé Beth-Hanna, sis 59 rue du Faubourg de Pierre à Strasbourg, a informé récemment les services du Département de la conclusion du contrat d'association à l'enseignement public avec l'Etat pour une classe de cinquième de 15 élèves à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Cet établissement privé est géré par l'association Jeunesse Loubavitch de Strasbourg. Le directeur du collège, M. Simon SAMAMA, est également le président de l'association de gestion.

L'Ecole Beth-Hanna accueille 169 élèves du primaire au lycée. L'établissement compte aussi bien des classes hors contrat que sous contrat simple ou contrat d'association, à savoir :

- primaire 61 élèves : 5 classes sous contrat simple (primaire fille) – 1 classe hors contrat (primaire garçon)
- collège 66 élèves : 1 classe sous contrat d'association (collège fille) – 4 classes hors contrat (collège fille et garçon)
- lycée fille 35 élèves : 5 classes hors contrat
- lycée professionnel Bac pro 8 élèves : 2 classes hors contrat.

Le collège Beth-Hanna sollicite le versement, pour la classe de 5<sup>ème</sup> sous contrat, du forfait d'externat part fonctionnement matériel et part personnel, tel que prévu par l'article L.442-9 du code de l'éducation.

Au titre de l'année 2010 (septembre à décembre) le montant à verser au collège s'élève à 2 724,56 € dont 1 430 € pour la part fonctionnement matériel et 1 294,56 € pour la part personnel.

Pour 2011, le forfait d'externat du collège Bath-Hanna s'élève à 8 511,30 € soit 4 332,15 euros pour le fonctionnement matériel et 4 179,15 € pour la part personnel.

Habituellement, la dotation de fonctionnement aux collèges privés sous contrat est versée en 3 fractions : 1<sup>er</sup> tiers en janvier, 2<sup>e</sup> tiers en avril et 3<sup>e</sup> tiers en septembre.

Aussi, je vous propose le versement à l'association Jeunesse Loubavitch de Strasbourg pour le collège Beth-Hanna, du rattrapage de la dotation 2010 (2 724,56 €) ainsi que des 2 premiers tiers de la dotation 2011 (5 674,20 €) en avril 2011, soit un total de 8 398,76 €. Le 3<sup>e</sup> tiers 2011 (2 837,10 €) lui sera versé en septembre prochain.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1171	65-65512-221	3 700 000,00 €	177 352,26 €	11 235,86 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve l'attribution à l'association Jeunesse Loubavitch de Strasbourg, association gestionnaire du collège privé Beth-Hanna à Strasbourg, du forfait d'externat part fonctionnement matériel et part personnel, à compter du 1er septembre 2010 pour la classe de cinquième sous contrat d'association avec l'Etat ;*

*- décide de régler ce forfait d'externat en deux versements, à savoir :*

*. 1er versement en avril 2011 : 8 398,76 € (rattrapage du forfait d'externat 2010 = 2 724,56 € et les 2 premiers tiers du forfait d'externat 2011 = 5 674,20 €)*

*. 2e versement en septembre 2011 : 2 837,10 € (3e tiers du forfait d'externat 2011).*

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL